

Commune de SALLES-CURAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.) 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

La Commune est en comptabilité M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les budgets suivants :

- Budget principal, budgets annexes Lotissement La Devèze et Lotissement l'Entente et CCAS.

Et en M49 pour le budget annexe Assainissement

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2024.

*_*_*_*_*_*

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| • Excédent de fonctionnement | 777 507.14 |
| • Déficit d'investissement | 216 013.60 |
| • Reste à réaliser dépenses | 266 000.00 |
| • Reste à réaliser recettes | 274 473.00 |

La commune ne pratique pas le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | Dépenses Investissement | Recettes Investissement |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Résultats reportés | | 297 624.94 | 246 777.63 | |
| Opérations de l'exercice | 1 553 370.16 | 2 033 252.36 | 896 144.91 | 926 908.94 |
| TOTAUX | 1 553 370.16 | 2 330 877.30 | 1 142 922.54 | 926 908.94 |
| Résultat de clôture | | 777 507.14 | - 216 013.60 | |
| Restes à réaliser | | | 266 000.00 | 274 473.00 |

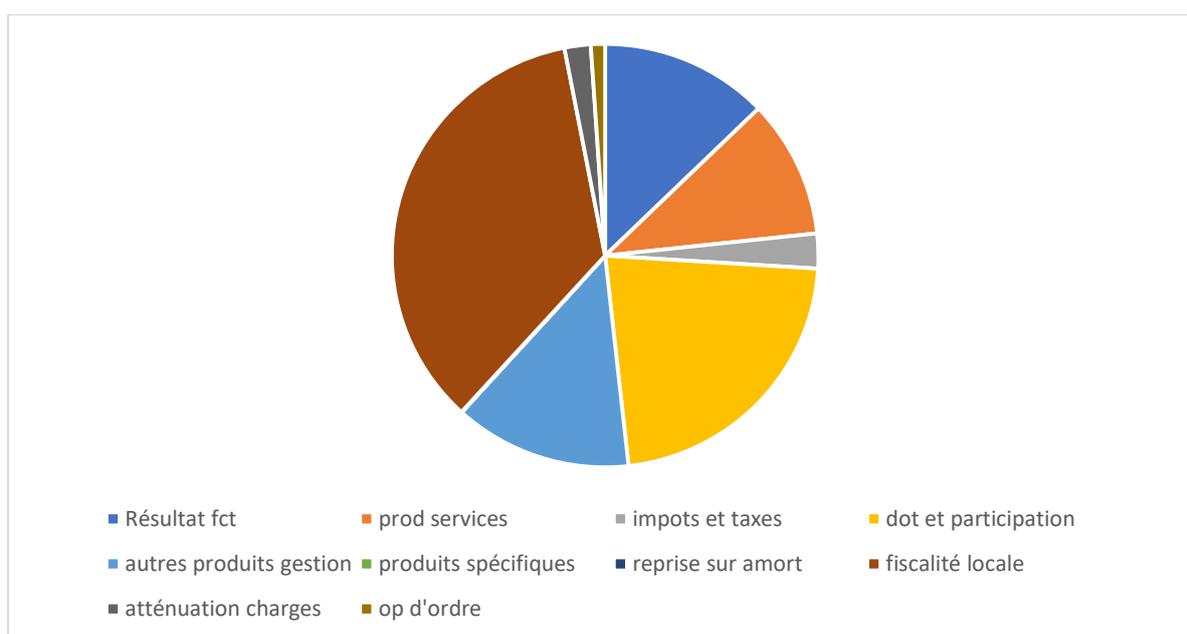
RECETTES :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 330 877.30 (montant cumulé)

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

| Chapitre | C.F.U. 2024 |
|---|---------------------|
| 013 – Atténuation de charges | 46 116.15 |
| 70 – Produit des services | 245 794.49 |
| 73 – Impôts et taxes | 62 459.04 |
| 731 – Fiscalité locale | 820 023.01 |
| 74 – Dotations et participations | 518 333.82 |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 314 819.04 |
| 77 – Produits exceptionnels | 371.00 |
| 78 – Reprise sur amortissements et provisions | 148.81 |
| 042 – Opérations d'ordre | 25 187.00 |
| 002 – Résultat antérieur | 297 624.94 |
| TOTAL | 2 330 877.30 |



Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération de l'agent mis à disposition de l'Office de tourisme de pôle dans le cadre d'une convention ainsi que les remboursements d'arrêts de travail

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les droits de stationnement de l'aire de camping-cars (105 000 €) le versement de la Poste pour l'Agence Postale Communale (15 408 €), les locations de pontons (16 020 €), les droits de place (5 400 €) les encaissements concernant la cantine et la garderie (11 874.20 €), les remboursements des fluides concernant la micro-crèche et les interventions à la déchetterie (9 041.53 €). D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions cimetièrre (150 €), les droits de pesage (1 667€). En 2024 une vente de bois a été enregistrée pour 68 780 € HT. (un assujettissement à la TVA des opérations liées à la gestion de la forêt communale a été réalisé en 2024 pour répondre aux obligations législatives).

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 40 % des recettes totales de fonctionnement.

D'autres postes importants de recettes sont : les attributions de compensation de la communauté de communes par rapport à la fiscalité des entreprises (62 459.04 €), la taxe sur les pylônes (171 992 €) et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (44 620.01 €).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Les recettes principales sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement (169 835 €), la dotation de Solidarité rurale (157 562 €), les allocations compensatrices d'exonérations (115 727€).

Mais ce chapitre comprend aussi les remboursements de la Communauté de Communes pour le fonctionnement voirie (40 398.73 €), la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés (27 926 €).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (300 172.29€). En 2024, l'encaissement des loyers des éoliennes y figure pour les années 2024 et 2025 soit 2 x 65 000 €. Sur ce chapitre figurent également les remboursements de sinistres pour 14 504.56 €

Chapitre 77 : il comprend essentiellement la neutralisation des amortissements.

Chapitre 042 : il concerne des opérations d'ordre budgétaires pour un montant de 25 187 €.

Chapitre 002 : le résultat reporté de l'exercice antérieur était de 297 624.94 €

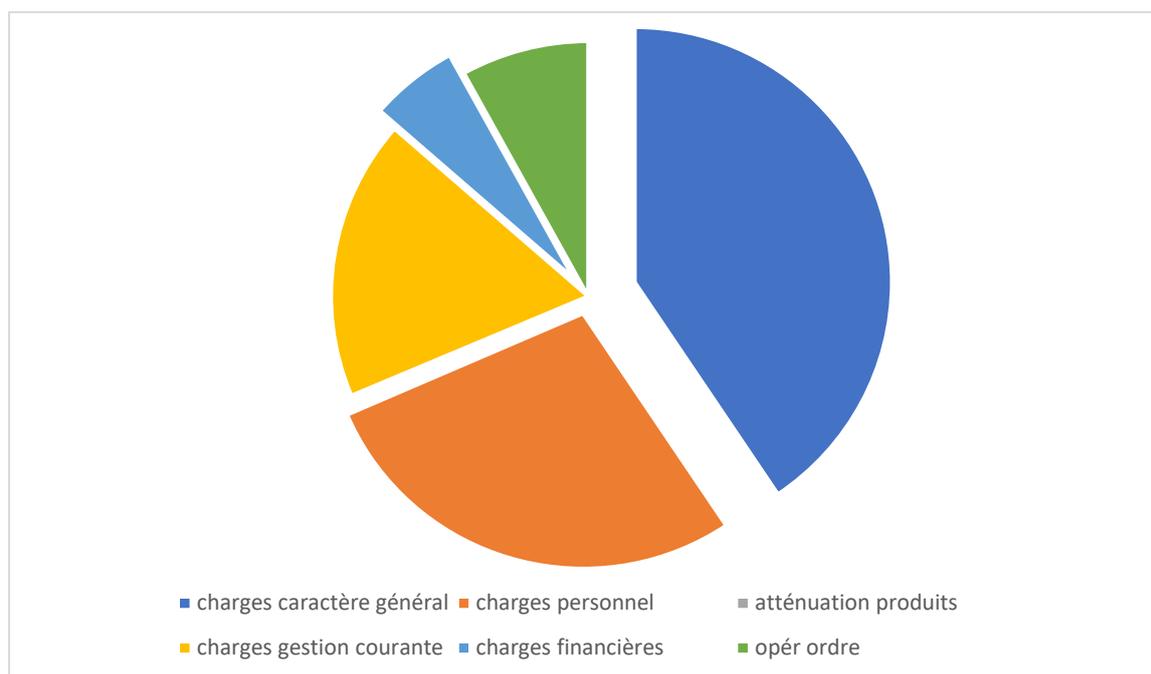
DEPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 553 370.16 €

Elles se répartissent comme suit :

| Chapitres | C.F.U. 2024 |
|--|--------------|
| 011 – Charges à caractère général | 656 065.70 |
| 012 – charges de personnel, frais assimilés | 454 925.55 |
| 014 – Atténuation de produits | 1 308.00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 329 280.23 |
| 66 – Charges financières | 86 603.68 |
| 042 – Opérations d'ordre | 25 187.00 |
| TOTAL | 1 553 370.16 |
| 023 – Virement à la section de fonctionnement (pour mémoire) | 414 045.00 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les contrats de maintenance, ...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

La masse salariale a peu varié, l'effectif est resté stable. Les dépenses de personnel représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses liées aux indemnités et cotisations des élus (56 893 €), le contingent incendie (26 649.15 €), les frais d'instruction des autorisations d'urbanisme (15 543 €), la taxe de séjour liée à l'activité de l'aire de camping cars (3 136 €), le forfait communal versé à l'école privée (38 500 €), la subvention versée au budget annexe assainissement (109 500 €), les subventions versées aux associations (46 123.54 €).

Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les intérêts de la dette (86 603.68 €).

Chapitre 68 : Dotation aux amortissements

Il s'agit de l'amortissement de certains investissements pour un montant de 25 187 €.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 414 045 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

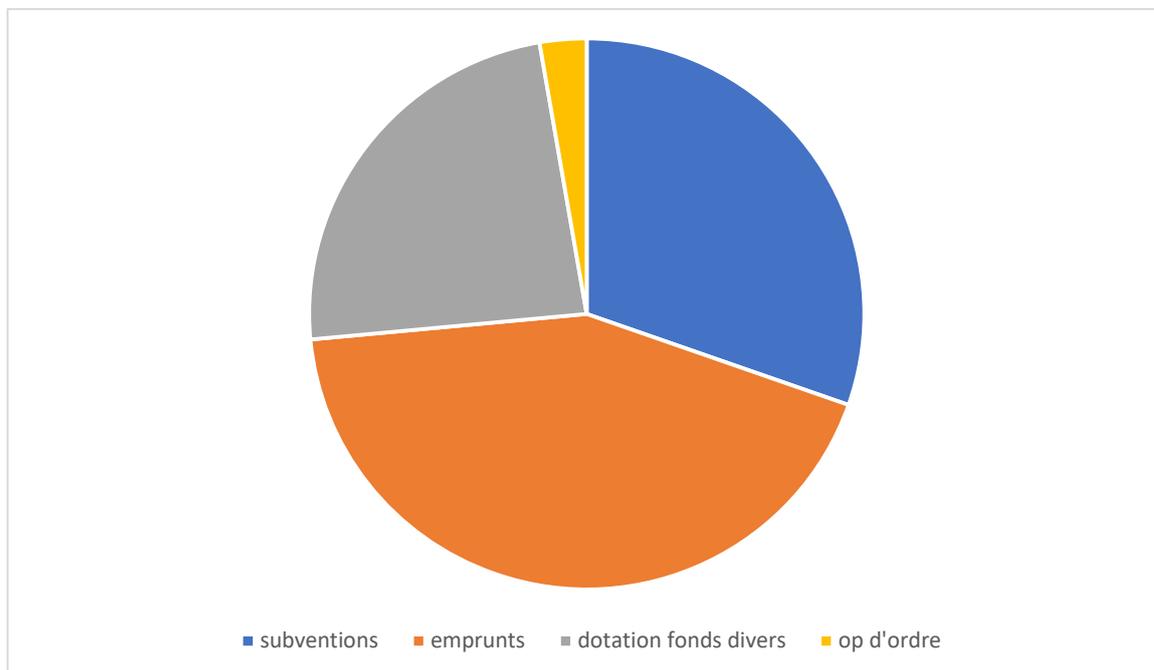
- **Recettes** :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 926 908.94 €

Recettes d'investissement par chapitre - Année 2024

| Chapitres | C.F.U. 2024 |
|--|-------------------|
| 13 – Subventions | 281 441.60 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 400 000.00 |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 220 280.34 |
| 040 – Opérations d'ordre | 25 187.00 |
| TOTAL | 926 908.94 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes ont été constituées par :

- Le FCTVA à hauteur de 114 630.47 € soit 12.36 %
- Des subventions pour 281 441.60 € soit 30.36 %
- Un emprunt pour 4000 € soit 43.15 %
- L'affectation de résultat 2023 pour 92 077.63 soit 9.93 %

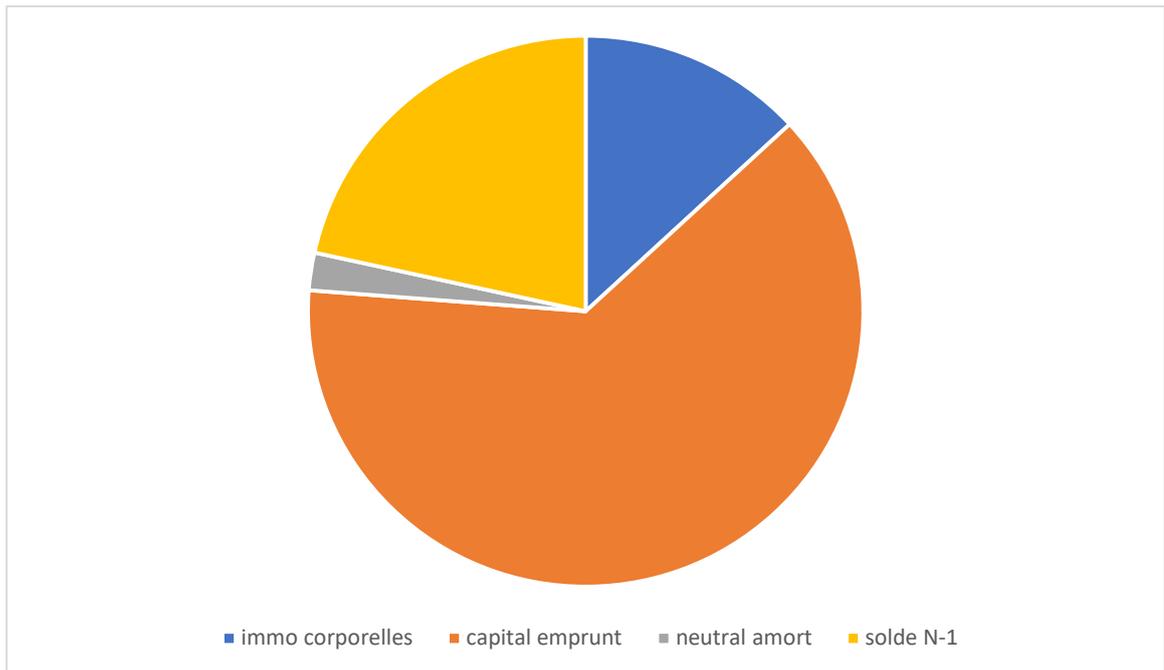
- Dépenses :

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 407 630.21 €

Dépenses d'investissement par chapitre - Année 2024

| Chapitre | C.F.U. 2024 |
|-------------------------------------|---------------------|
| 21 – Immobilisations corporelles | 150 059.08 |
| 16 – Capital emprunt | 720 898.83 |
| 19 – Neutralisation amortissements | 25 187.00 |
| 001 – Solde d'exécution négatif N-1 | 246 777.63 |
| TOTAL | 1 142 922.54 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements de l'année 2024 sont les suivants :

| | |
|---|------------|
| - Aménagement village (2ème tranche) | 133 023.28 |
| - Voirie communale | 3 496.80 |
| - Transactions foncières | 2 085.00 |
| - Matériel | 5 352.00 |
| - Grosses réparations bâtiments communaux | 6 102.00 |

Le remboursement du capital de l'emprunt comprend, le remboursement des emprunts de l'année, un remboursement de 400 000 € d'un emprunt à court terme et le remboursement du solde de l'engagement financier fait entre le budget principal et le budget annexe assainissement soldé pour 100 000 €.

Restes à réaliser :

Dépenses 266 000 € : cette somme correspond essentiellement à la somme engagée au travers d'un droit de préemption exercé pour l'acquisition d'un bien immobilier (118 000 €), à l'aménagement village et à de petites dépenses engagées sur les autres opérations d'investissement.

Recettes 274 473 € : cette somme correspond aux soldes de subventions non perçus sur l'opération bourg-centre 2ème tranche.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les résultats 2024 se décomposent ainsi :

- Excédent de fonctionnement 11 939.40
- Excédent d'investissement 267 895.63

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | Dépenses D'investissement | Recettes D'investissement |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Résultats reportés | 12 604.09 | | | 193 813.73 |
| Opérations de l'exercice | 240 159.72 | 264 703.21 | 150 886.10 | 224 968.00 |
| TOTAUX | 252 763.81 | 264 703.21 | 150 886.10 | 418 781.73 |
| Résultats de clôture | | 11 939.40 | | 267 895.63 |

En 2024, il n'y a pas eu de travaux d'assainissement.

Le budget principal a remboursé 100 000 € sur l'exercice 2024 soldant ainsi l'engagement financier entre les deux budgets.

._*_*_*_*_*_.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA DEVEZE

Les résultats 2024 se décomposent ainsi :

- Déficit de fonctionnement 38 008.42
- Déficit d'investissement 99 747.45

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | Dépenses D'investissement | Recettes D'investissement |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Résultats reportés | 28 133.86 | | 133 955.81 | |
| Opérations de l'exercice | 34 208.56 | 24 334.00 | | 34 208.36 |
| TOTAUX | 62 342.42 | 24 334.00 | 133 955.81 | 34 208.36 |
| Résultats de clôture | 38 008.42 | | 99 747.45 | |

En 2024, un terrain a été vendu sur ce lotissement. Ce budget reste déficitaire tant que des lots restent à la vente. Il nécessitera une subvention d'équilibre de la commune à sa clôture estimée à 66 800.67 €.

._*_*_*_*_*_.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'ENTENTE

Les résultats 2024 se décomposent ainsi :

- Déficit de fonctionnement 2 337.59
- Déficit d'investissement 79 997.05

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement | Dépenses D'investissement | Recettes D'investissement |
|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Résultats reportés | 2 337.59 | | 8 476.05 | |
| Opérations de l'exercice | 2 622.00 | 2 622.00 | 71 521.00 | |
| TOTAUX | 4 959.59 | 2 622.00 | 79 997.05 | |
| Résultats de clôture | 2 337.59 | | 79 997.05 | |

En 2024, les dépenses correspondent au remboursement du capital et de l'intérêt de l'emprunt contracté pour réaliser la viabilisation du lotissement ainsi qu'au versement de la somme de 30 210 € à la commune d'Arvieu avec qui la viabilisation a été réalisé à hauteur de 50 %, le prix de vente des lots est donc partagé entre les deux communes.

._*._*._*._*_

C.C.A.S.

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de 2 876.00 €

Aucune opération sur l'exercice 2024. Le budget du CCAS est dissous au 31/12/2024, le résultat sera repris au budget principal 2025.